

Visa pour le net







Mon parcours de chercheur d'emploi



Droits et devoirs du demandeur d'emploi

http://www.visapourlenet.be/module-emploi/droit-et-devoirs-du-demandeur-d-emploi/





Droits et devoirs du demandeur d'emploi

Etre inscrit au **FOREM**permet d'être écouté, conseillé
dans votre recherche d'emploi.
Mais cela veut dire aussi
que vous devez être actif
et faire des démarches vous-même.
Le FOREM vous aide
mais ne fait pas tout à votre place.



Ce que vous devez faire vous-même :

- les démarches administratives;
- Dire tout de suite
 quand il y a un changement
 dans votre situation :
 Prévenir si vous trouvez un travail,
 si vous êtes malade,
 si vous changez d'adresse,....
- Répondre aux offres d'emploi que le FOREM pourrait vous donner







Vous devez aussi:

- Rechercher vous-même un emploi en regardant dans les journaux par exemple.
- Aller lire les offres d'emploi qui sont affichées au FOREM, ou les lire sur le site Internet.
- Faire les formations proposées par le FOREM.
 Elles sont gratuites.



Vous êtes aussi obligés
d'aller aux rendez-vous
que le FOREM vous donne.
Si vous n'y aller pas
ou si vous ne prévenez pas,
vous pourriez perdre
votre allocation de chômage.





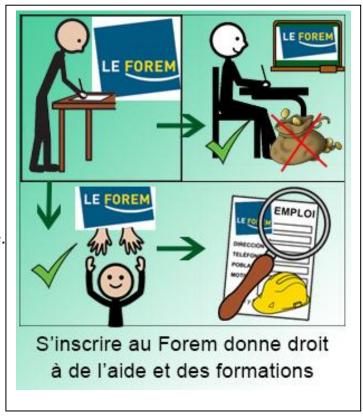


Il est très important
de faire tout cela
très sérieusement
sinon l'ONEM peut décider
de ne plus vous payer
vos allocations de chômage.



Pourquoi c'est important de s'inscrire? Quand vous vous inscrivez au **Forem**, vous êtes dans une liste personnalisée. Cela vous permet:

- D'être prévenu quand une offre d'emploi qui vous correspond est publiée.
- D'être aidé pour répondre à l'annonce.
- D'avoir des formations gratuites.
- D'être conseillé.
- Grâce au Forem,
 vous avez plus de chances
 de trouver un emploi.







Dictionnaire: pour bien comprendre

Vous pouvez retrouver ici les explications des mots en couleur dans le texte, pour mieux comprendre.



Α

Allocations de chômage : Les allocations de chômage c'est une somme d'argent qui est donnée par l'état tous les mois aux chômeurs, pour leur permettre de vivre en attendant qu'ils trouvent du travail.

B, **C**

Chômage: On dit qu'une personne est au chômage quand elle n'a pas ou plus de travail et que la **sécurité sociale** lui verse de l'argent tous les mois pour pouvoir payer ce qu'elle a besoin en attendant de retrouver du travail.

D

Démarches : Les démarches, se sont des étapes de choses à faire dans l'ordre.

Démarches administratives: Les démarches administratives, c'est tout un tas de choses que nous devons faire pour être en ordre avec la commune, le **Forem**, la mutuelle, par exemple. C'est s'occuper de tous les papiers à remplir, les taxes et factures à payer.

Ε

Emploi: L'emploi, c'est un autre mot pour parler de son travail, de sa carrière professionnelle, de sa profession.





Etat : L'Etat c'est l'ensemble des institutions et des services qui permettent de gouverner un pays. L'état c'est tout ce qui concerne l'organisation d'un pays.

Etre actif: Etre actif, cela veut dire faire des efforts pour y arriver. Mettre des choses en place, faire des **démarches**,...

<u>F</u>

FOREM : Le Forem est le Service public de l'**emploi** et de la **formation** en Wallonie.

Formation: La formation, c'est suivre des cours ou des leçons qui nous préparent à savoir faire un travail, à savoir exercer une profession, un **emploi**.

G, H, I

Internet: Internet c'est une sorte de grande bibliothèque de tous les livres et de toutes les informations du monde qui se trouve sur l'ordinateur s'il est connecté au réseau Internet.

J, K, L, M, N, O

Obligé: Etre obligé de faire quelque chose cela veut dire qu'on doit le faire, on ne peut pas ne pas le faire. Nous sommes tous obligés d'obéir aux lois de notre pays, par exemple.

Offre d'emploi : Une offre d'emploi, c'est quand un employeur demande à embaucher un travailleur. Il décrit le travail et ce qu'il attend du futur travailleur sur une annonce d'emploi qu'on appelle l'offre d'emploi.

ONEM: C'est l'<u>O</u>ffice <u>N</u>ational de l'<u>EM</u>ploi. C'est cette institution qui gère les dossiers des **chômages**, certaines **allocations**, les pauses carrière, les titres services,...





P

Publiée: Publiée, cela veut dire que c'est rendu public dans un journal, un site Internet, ... Cela veut aussi dire paraître, apparaître.

Q, **R**, **S**

Site Internet: Un site Internet est un ensemble de pages disponibles sur Internet. Les pages d'un site internet peuvent contenir du texte, des images, des sons et des vidéos.

Pour voir plus de définitions, rendez-vous sur <u>www.visapourlenet.be</u>.

